Notice Fiche inspection

à l'attention des inspecteurs des installations classées

Version	date	description
1	17 mai 2023	notice initiale

La fiche d'un établissement peut être éditée pour toutes les entreprises que vous suivez, et pas seulement celles qui collectent ou traitent des déchets.

Il est ainsi possible de s'assurer qu'un établissement gère correctement ses déchets, au travers des différents indicateurs proposés.

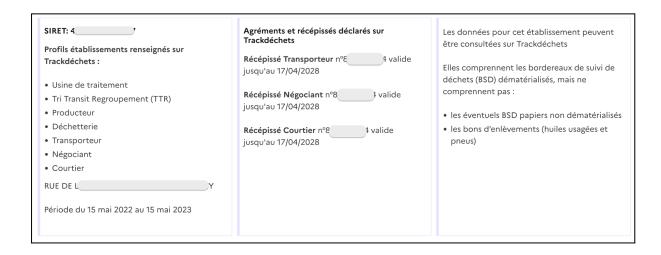
La fiche comporte les données sur les déchets "obligatoirement" tracés via Trackdéchets:

- les déchets dangereux code CED (avec *)
- les déchets non dangereux au regard du code CED (sans *) mais qualifié comme dangereux par l'émetteur (action possible dans ce sens sur Trackdéchets)
- les déchets contenants des Polluants Organiques Persistants (POP)

et les déchets non dangereux dont la traçabilité n'est pas obligatoire mais qui ont fait l'objet d'une dématérialisation dans l'outil.

La fiche est établie sur une année glissante à la date de la demande.

1. Informations de l'entreprise



Vous trouverez ici, sur la case de droite, les profils que l'établissement a renseigné dans son compte Trackdéchets. Sur la case centrale sont indiqués les différents agréments (courtier, négociant, centre VHU) ou récépissé (transport de déchets) que l'établissement a renseigné sur son compte Trackdéchets.

L'adresse renseignée provient de la base INSEE que nous interrogeons et peut diverger de celle enregistrée sur GUN.

Les profils d'établissements possibles sur la plateforme sont :

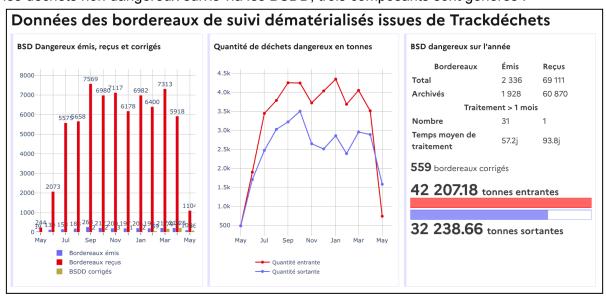
- Producteur de déchets (ou intermédiaire souhaitant avoir accès au bordereau)
- Installation de Transit, regroupement ou tri de déchets
- Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial
- Installation de traitement de VHU (casse automobile et/ou broyeur agréé)
- Installation de traitement
- Transporteur
- Négociant
- Courtier
- Éco-organisme
- Entreprise de travaux amiante

Une entreprise pourrait avoir comme profil sur Trackdéchets "installation de traitement", alors qu'elle n'a pas les autorisations préfectorales requises. Les données de GUN n'étant pas sûres à 100%, nous ne bloquons pas cette déclaration.

Les données agréments et récépissés n'ayant pas de base accessibles (données entreposées en préfectures), Trackdéchets affiche les informations déclarées sur son site par l'entreprise.

2.Les données issues des bordereau tracés dans Trackdéchets

Pour chaque type de bordereaux (BSDD, BSDA, BSDASRI, BSFF et BSVHU) ainsi que pour les déchets non dangereux suivis via les BSDD, trois composants sont générés :



a) Graphique des bordereaux émis, reçus ou corrigés

Le graphique de gauche correspond aux nombre de bordereaux émis, reçus ou corrigés

- les bordereaux émis par l'établissement sont intégré à la date de leur expédition
- les bordereaux reçu sont intégrés à la date de leur réception
- les bordereaux corrigés sont intégrés à la date de la demande de révision, si la révision a été acceptée (pas d'intérêt d'indiquer une demande de révision en attente,ou refusée)

Sur Trackdéchets, si un acteur constate une erreur, il peut proposer une demande de révision qui doit être validée ou refusée.

<u>Par exemple</u>: le destinataire constate une erreur de pesée 8522 tonnes et veut la corriger en 8,522 tonnes, il en fait la demande et le producteur doit l'accepter pour que cette valeur soit modifiée sur le bordereau.

Point de vigilance : Un grand nombre de révision peut indiquer des erreurs récurrentes ou une fraude organisée en accord entre les 2 acteurs.

nota: Pour mieux voir les valeurs n'hésitez pas à cliquer sur les légendes pour activer ou désactiver un indicateur.

b) Graphique de la quantité de déchets reçus et envoyés

Le second graphique, au centre, correspond au **tonnage** de déchets dangereux entrants et sortants. Il se peut qu'une valeur aberrante écrase les autres données. Dans ce cas, l'entreprise doit mettre en révision le bordereau concerné.

La valeur indiquée est toujours celle de la pesée de l'installation de destination (pour les entrants et sortants).

Pour les DASRI, le volume sera bientôt indiqué. Il s'agit du volume accepté par l'installation de destination du bordereau.

c) Statistiques sur les bordereaux dans lesquels l'entreprise est visée

Les données synthétisent les informations suivantes :

 le nombre de bordereaux sur lesquels l'établissement a été visé comme émetteur et destinataire ;

Et parmis tous ces bordereaux :

- le nombre de bordereaux archivés, c'est à dire marqués comme :
 - traités (traitement final comme intermédiaire)
 - o refusés
 - o en rupture de traçabilité
 - expédiés à l'étranger (via PNTTD)

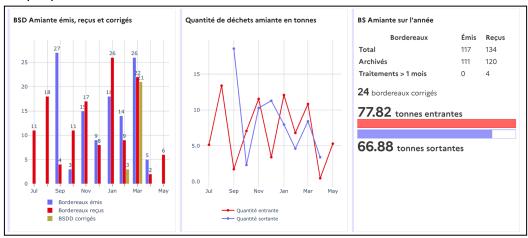
- le nombre de bordereaux pour lesquels les traitements supérieurs à 1 mois (délai entre la date de réception et la date de traitement)
- Pour les traitements >1 mois, le délais moyen de traitement en jours

Le nombre total de bordereaux révisés et dont la révision a été initiée par l'établissement pour lequel on édite la fiche est affiché en dessous.

Point de vigilance : Le nombre de bordereaux dont le traitement est > 1 mois et les délais de traitement; le nombre de bordereaux vivants.

Le delta entre les tonnages entrants n'indique pas nécessairement un stock, il peut aussi y avoir un traitement (incinération, enfouissement, etc).

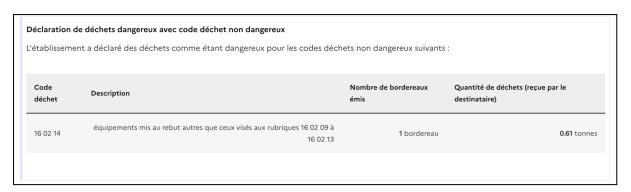
Les informations sont organisées de la même façon pour chaque type de bordereaux. Par exemple pour les BSDA :



Par exemple pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux La quantité sera prochainement exprimée en volume



3. Déclaration de déchets dangereux, avec un code CED non dangereux



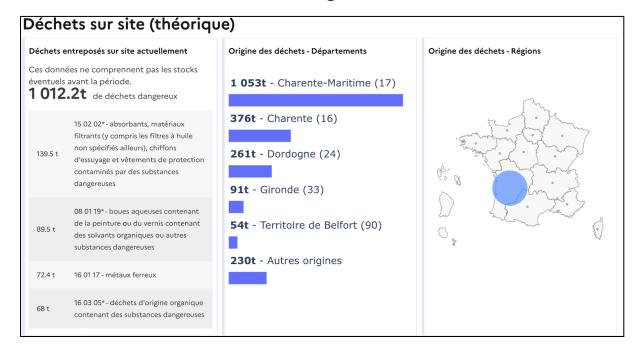
La réglementation prévoit que si il n'y a pas de code miroir dans la liste CED, et que la caractérisation du déchet indique que c'est un déchets dangereux, alors il faut le tracer comme tel. Trackdéchets permet donc d'indiquer que le déchet est dangereux, malgré un code CED sans "*".

Nous vous rapportons dans ce tableau les codes de déchets non dangereux qui ont été utilisés par l'émetteur en le forçant "dangereux" dans Trackdéchets.

Point de vigilance : S'assurer que les codes utilisés ne disposent pas de code miroir, et qu'un collecteur non autorisé (déchets dangereux par exemple) ne collecte pas des déchets non autorisés (en jouant sur le code).

Nous avons pu constater que certains établissements en usent plus que de raison.

4. Déchets sur site et origine des déchets



a) Déchets entreposés sur site

Les déchets entreposés sur site comprennent tous les déchets **entrants** sur la période, et, pour ces déchets, la part sortante est soustraite. Cela ne comprend pas les sortants pour lesquels il n'y a pas eu d'entrants dans la période. Ces sortants proviennent de stocks historiques.

Les 4 codes déchets avec le stock le plus important sur la période sont affichés. Là aussi, il s'agit du delta entre les déchets réceptionnés (entrants) et expédiés (sortants). Il s'agit donc du minimum qui doit être entreposé (ou stocké ou incinéré, selon les situations) puisqu'il y aurait pu y avoir du stock, avant.

Point de vigilance : Ces valeurs permettent de comparer avec les déchets entreposés sur site (ou enfouis, ou incinérés).

b) Graphique montrant l'origine des déchets

Ce graphique montre le top 5 des départements qui apportent leurs déchets sur le site. Actuellement la localisation est extraite à partir du code postal présent dans les adresses entrées dans les bordereaux.

c) Carte montrant l'origine des déchets

La carte permet de connaître l'origine géographique des déchets, par région. La taille du point est proportionnelle à la quantité par région.

Comme précédemment, la localisation est extraite à partir du code postal présent dans les adresses entrées dans les bordereaux.

⚠ Point de vigilance : Certains sites disposent d'une zone de chalandise dans leur AP. Les données permettent de le vérifier.

Avant la dématérialisation, il était très difficile de vérifier l'origine géographique, surtout s'il y avait des sites intermédiaires. Tant que la traçabilité le permet, Trackdéchets remonte jusqu'au producteur initial (ce qui n'est pas possible en cas de regroupement avec autorisation de rupture de traçabilité).

5. Données ICPE/GUN

a) Rubriques ICPE

Rubriques ICPE autorisées

2718 - 1 Déchets dangereux ou contenant des substances ou préparations dangereuses (transit ou tri) (valide à partir du 20-03-2012)

2790 Traitement de déchets dangereux (valide à partir du 20-03-2012)

1435 - 2 Stations-service (valide à partir du 20-03-2012)

2711 - 2 Transit, regroupement, tri, ...équipements électriques mis au rebut (valide à partir du 20-03-2012)

2714 - 2 déchets non dangereux de papiers, plastiques, bois,... (transit) hors 2710,2711 et 2719 (valide à partir du 20-03-2012)

2795 - 2 Lavage de fûts, conteneurs,... de substances ou mélanges ou de déchets dangereux (valide à partir du 10-06-2013)

3510 Traitement de déchets dangereux (valide à partir du 10-06-2013)

3550 stockage temporaire de déchets (valide à partir du 04-05-2013)

Cette information vous permet de vérifier les données que Trackdéchets a récupérées à partir de la base Géorisques.

Il est possible que nous n'ayons pas d'info si le SIRET n'a pas été renseigné dans GUN. Il est également possible qu'il y ait besoin de mettre à jour certaines rubriques dans GUN.

Point de vigilance : Ces données sont importantes puisque nous souhaitons améliorer la qualité des informations. Cela nous permet de vous alerter, par exemple, si le site à reçu des déchets dangereux, alors qu'il ne dispose d'aucune rubrique ad hoc.

b) Ruptures de traçabilité

Rupture de traçabilité		. 450 0 001
L'établissement a indiqué sur les BSDs être autorisé à	a la rupture de traçabilité, par arrêté préfectoral pour les déchets suivants:	
13 05 02*	49 bordereaux	94.26 tonr
boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures		
08 02 02	19 bordereaux	93.09 toni
boues aqueuses contenant des matériaux céramique	es	
20 01 19*	3421 bordereaux	91.81 ton
pesticides		
08 01 17*	8 bordereaux	9.84 ton
déchets provenant du décapage de peintures ou ver	rnis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	
16 03 03*	86 bordereaux	87.66 toni
déchets d'origine minérale contenant des substance	es dangereuses	
16 05 07*	507 bordereaux	84.62 toni
produits chimiques d'origine minérale à base de ou	contenant des substances dangereuses, mis au rebut	
12 01 09*	256 bordereaux	812.25 toni
émulsions et solutions d'usinage sans halogènes		
08 01 13*	69 bordereaux	77.08 toni
boues provenant de peintures ou vernis contenant d	des solvants organiques ou autres substances dangereuses	
12 01 14*	33 bordereaux	73.61 toni
boues d'usinage contenant des substances dangereu	uses	
20 01 01	273 bordereaux	73.52 toni
papier et carton		

Les arrêtés préfectoraux peuvent prévoir une autorisation de rupture de traçabilité pour certains déchets.

Trackdéchets ne peut pas obtenir cette information des arrêtés d'autorisation, ceux-ci n'étant pas dématérialisés.

C'est pourquoi nous vous proposons la liste des déchets pour lesquels l'exploitant a indiqué être autorisé à la rupture de traçabilité lors d'un tri, transit, regroupement, le nombre de bordereaux concernés et le tonnage associé.

Point de vigilance : s'assurer que le site est autorisé à la rupture de traçabilité pour les déchets indiqués.

6. Liste des bordereaux annulés

Numéro de bordereau	Date de l'annulation	SIRET émetteur	SIRET destinataire	Code déchet	Nom du déchet	Quantité (t)	Motif renseigné
BSD-20220805	13/02/2023 16:13	72	31	16 01 07*	FILTRE A HUILE ET CARBURANT en fût	3,076	Mauvais Siret du cadre 2 , remplacé par le BSD BSD-20221206-CTVG639B6
BSD-2023022	28/02/2023 10:48	41	31018842000031	13 01 10*	HUILES USAGEES CLAIRES	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-20230202-1131150V2TT	28/02/2023 13:08	28	31	20 01 14*	ACIDES	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-202302	28/02/2023 13:08	28	3	16 09 04*	COMBURANTS	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-202 23S	28/02/2023 14:45	35	310	13 01 13*	HUILE ENTIERE	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-20230202-78D3XBQM1	28/02/2023 16:09	25	3	20 01 15*	08_BASES	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-202 384E	02/03/2023 16:49	31	3	16 01 07*	FILTRE A HUILE	N/A	Erreur de creation du BSD TD de la part de C. AULNAY
BSD-20230210-XZWB79KCH	09/03/2023 15:26	24	3	16 03 05*	PRODUITS NON IDENTIFIES	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-20 QDS7	09/03/2023 18:56	30	3	06 01 06*	PF / SF / MP / LF SPECIAUX - Soumis	N/A	Annulation du BSD TrackDechet
BSD-202	14/03/2023 08:41	42	31	16 03 03*	DDQD STANDARDS	N/A	Annulation du BSD TrackDechet

Trackdéchets permet d'annuler un bordereau. Le principe est le même que celui de la révision. Une entreprise propose et l'autre doit valider.

La tableau reprend la liste des bordereaux annulés et dans lesquels l'établissement a été visé (en tant qu'émetteur ou destinataire).

Il peut y en avoir un grand nombre puisque la fonction "annuler" est permise depuis mars 2023 et certains ont fait un rattrapage sur des antécédents.

<u>Exemple</u>: l'installation de destination s'aperçoit qu'il y a doublon de bordereaux pour un même déchet, mais les 2 bordereaux ont quand même été signés par le producteur et le transporteur (ça arrive!). Il doit donc proposer l'annulation du bordereau via la fonction révision de Trackdéchets et le producteur doit l'accepter (il peut la refuser). Le motif est obligatoire.

Point de vigilance : Un grand nombre d'annulation indique un pb de gestion. (soit doublon de bsd, soit manque de vigilance du producteur, du transporteur)

Il pourrait aussi y avoir un accord entre le producteur et l'installation de destination pour annuler un bordereau et se débarrasser des déchets dans des conditions contraires aux règles.

7. Liste des déchets entrants/sortants

Code déchet	Description	Entrant/ Sortant	Quantité (
01 03 05*	autres stériles contenant des substances dangereuses	→Entrant	0.0
01 03 08	déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 03 07	→Entrant	5.6
01 04 99	déchets non spécifiés ailleurs	→Entrant	222.8
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	→Entrant	66.6
02 03 04	matières impropres à la consommation ou à la transformation	→Entrant	0.7
02 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	→Entrant	2.2
03 01 04*	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses	→Entrant	13.2
03 01 05	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04	→Entrant	14.7
03 02 04*	composés inorganiques de protection du bois	→Entrant	38.9
05 01 08*	autres goudrons	→Entrant	0.8
05 01 17	mélanges bitumineux	→Entrant	32.3
06 01 01*	acide sulfurique et acide sulfureux	→Entrant	1.7
06 01 01*	acide sulfurique et acide sulfureux	Sortant→	5.9
06 01 02*	acide chlorhydrique	→Entrant	14
06 01 03*	acide fluorhydrique	→Entrant	4
06 01 04*	acide phosphorique et acide phosphoreux	→Entrant	16.7
06 01 05*	acide nitrique et acide nitreux	→Entrant	17.2
06 01 06*	autres acides	→Entrant	441.4
06 01 06*	autres acides	Sortant→	283.0

Ce tableau reprend, sur la période, la liste des déchets entrants ou sortants. Les codes sont triés dans l'ordre croissant ce qui permet d'une ligne à l'autre de voir les entrants et sortants. Cette liste permet de voir aussi des erreurs ou aberrations qui peuvent encore apparaître bien que des contrôles ne permettent plus de faire des BSD > 40 tonnes si le mode de transport renseigné est la route (depuis février 2023).